



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat –  
DRRH**

**DRRH / DEPAT 1**

Thomas RAMBAUD  
Secrétaire Général  
Adjoint

Patrick BOUCHET  
Directeur

Sonia YASSA  
Cheffe de bureau  
DEPAT 1

courriel :  
ce.depat@ac-  
bordeaux.fr

5, rue Joseph  
de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 8 juin 2020

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités

A

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles  
Mesdames et messieurs les personnels enseignants,  
d'éducation des collèges et lycées  
Mesdames et messieurs les psychologues de  
l'Education nationale et directeur de CIO

**Objet : Appel à candidatures de faisant fonction de personnel de direction adjoint pour l'année 2020/2021**

Afin d'assurer le remplacement des personnels de direction (congés de maladie, congés de maternité ou tout autre motif réglementaire), l'académie peut mobiliser des titulaires parmi les personnels titulaires d'enseignement, d'orientation, d'éducation et d'administration pour assurer des intérimis sous le statut de faisant fonction de personnel de direction adjoint.

Durant la période du remplacement et quel que soit sa durée, le personnel affecté sur une mission de faisant-fonction reste titulaire de son poste. Il continue donc à relever de son corps d'origine tant pour sa gestion que pour la perception de sa rémunération.

Les missions qui sont confiées en tant que personnel de direction sont temporaires et provisoires. Une fois l'intérim terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions antérieures dans son établissement d'affectation.

Les personnels faisant fonction perçoivent la part « fonction » tenant compte des responsabilités et des sujétions afférentes au poste. Si cette part est inférieure au montant des indemnités à caractère fonctionnel perçues antérieurement, il conserve le bénéfice de ces indemnités. (Décret n°2012-933 du 1er aout 2012 relatif à l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats des personnels de direction)

Les frais de déplacement des personnels seront pris en charge dans le cadre des modalités de prise en charge des remboursements de transport (décret n°2006-781 du 31 janvier 2006 modifié par le décret n)2019-13 du 26 février 2019).

Le personnel devra établir une déclaration sur DT Chorus. Les frais seront pris en charge du lieu d'affectation en tant que titulaire, au lieu d'affectation en intérim de direction (sauf si votre domicile est plus proche de votre lieu d'affectation en intérim).

Les frais de péage ne seront pas pris en charge.

Si l'exercice de ce type de mission ne crée pas de droits pour la nomination en tant que personnel de direction titulaire, le Ministère a mis en place un programme ambitieux visant à favoriser l'accès des faisant fonction au corps des personnels de direction par la voie de la liste d'aptitude en augmentant de manière substantielle le nombre de recrutements.

En vue de la rentrée scolaire 2020, l'académie de Bordeaux a besoin de renforcer son vivier de remplacement des personnels de direction sur les cinq départements. C'est pourquoi il est lancé aujourd'hui un appel à candidatures auprès de tous les personnels d'enseignement, d'orientation, d'éducation et d'administration, cadre A de l'académie, titulaires depuis au moins 5 ans, et désireux d'exercer des fonctions de personnel de direction adjoint.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez donc candidater au titre du remplacement des personnels de direction, avec l'opportunité de mettre à l'épreuve de la réalité de terrain un projet d'évolution professionnelle que vous envisagez à court ou moyen terme, et de compléter de manière efficace la préparation au concours de recrutement des personnels de direction.

J'invite toute personne intéressée par cet appel à candidatures à adresser, par courriel uniquement, le dossier, ci joint, dûment complété, accompagné d'un CV aux deux adresses suivantes :

- [ce.depat@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.depat@ac-bordeaux.fr)

A la direction académique des services de l'Education nationale du département correspondant à votre résidence administrative

- [ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr)
- [dsden33-bp@ac-bordeaux.fr](mailto:dsden33-bp@ac-bordeaux.fr)
- [ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr)
- [ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr)
- [ce.ia64@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia64@ac-bordeaux.fr)

Vous préciserez dans l'objet du courriel « candidature faisant fonction direction 2020-2021 »

Vous pourrez être invité(e) à un entretien qui se déroulera à la direction académique du département où vous êtes actuellement en fonction.

A l'occasion de l'examen des candidatures, qui portera bien évidemment prioritairement sur la qualité du dossier, il sera apporté l'indispensable attention aux enjeux liés à la problématique de continuité des enseignements et celle du remplacement dans certaines disciplines et dans certains territoires.

Les candidats devront transmettre leurs candidatures au plus tard le 19 juin 2020.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à cet appel à candidatures.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le secrétaire général  
Pour le secrétaire général et p.a.  
Le secrétaire général adjoint  
Délégué aux relations et ressources humaines  
Thomas RAMBAUD

## Des personnels de direction adjoints faisant fonction

Année scolaire 2020- 2021

Dates	Etapes	Compétences
Lundi 8 juin 2020	Diffusion de l'appel à candidatures	DEPAT1
Vendredi 19 juin 2020	Date limite de réception des dossiers à la DEPAT et à la DSDEN	
Du lundi 22 juin 2020 au mardi 23 juin 2020	Détermination des candidats à convoquer Convocation des candidats	IADASEN et IA-IPR EVS - CT EVS Secrétariats des DASEN
Du lundi 29 juin 2020 au mercredi 8 juillet 2020	Commissions de sélection des candidats Réponses aux candidats	IA- DASEN et IA-IPR EVS – CT EVS Secrétariats des DASEN
A compter du jeudi 9 juillet 2020	Suivi du fichier-vivier Envoi DPAE1 des dossiers des candidats retenus Mise à jour du fichier-vivier et suivi	Secrétariats des DASEN DEPAT 1